

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE MARDI 30 SEPTEMBRE 2025, À 18 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉE SUR LA 5<sup>E</sup> RUE.**

**Sont présents :**

Le maire : Délisca Ritchie-Roussy

Les conseillers : Poste 1 : Mathieu Blanchette  
Poste 2 : Harold Mercier, maire-suppléant  
Poste 3 : Gilles Bernatchez  
Poste 5 : Jean-Pierre Chouinard  
Poste 6 : André Minville

**Et :**

Le directeur général et greffier : Daniel Fournier

**1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Le maire, madame Délisca Ritchie-Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 18 h.

**2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le maire, madame Délisca Ritchie-Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM.
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE ÉTUDE GÉOLOGIQUE - RÉF. : RUISSEAU COPPER.
4. PAIEMENT DE LA FACTURE CI-0000243904 DU GROUPE ALTUS.
5. PAIEMENT DE LA QUOTE-PART 2025 À LA M.R.C. LA COTE-DE-GASPÉ.
6. OFFRES POUR L'INSTALLATION DES FRESQUES.
7. OFFRES DE SERVICES - RECHERCHE DE FUITES.
8. SOUTIEN À LA CORPORATION D'AIDE À DOMICILE MULTI-SERVICES POUR LE MAINTIEN DES SERVICES À MURDOCHVILLE.
9. PÉRIODE DE QUESTIONS.
10. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

**3. RÉSOLUTION 25-120 - OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE ÉTUDE GÉOLOGIQUE - RÉF. : RUISSEAU COPPER.**

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels du Groupe Conseil UDA pour une étude écologique dans le projet de réaménagement d'une section du ruisseau Copper au montant de 11 485 \$, plus taxes applicables.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE  
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre du Groupe Conseil UDA pour la réalisation d'une étude écologique dans le projet de réaménagement d'une section du ruisseau Copper au montant de 11 485 \$, plus taxes applicables.

**4. RÉSOLUTION 25-121 - PAIEMENT DE LA FACTURE CI-0000243904 DU GROUPE ALTUS.**

CONSIDÉRANT la facture CI-0000243904 du Groupe Altus au montant de 13 756,00 \$, plus taxes applicables,

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES BERNATCHEZ  
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville autorise le paiement au Groupe Altus de la facture CI-0000243904 au montant de 13 756 \$, plus taxes applicables, soit un montant total 15 815,96 \$.

**5. RÉSOLUTION 25-122 - PAIEMENT DE LA QUOTE-PART 2025 À LA M.R.C. LA CÔTE-DE-GASPÉ.**

CONSIDÉRANT QUE l'article 205.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme stipule que les M.R.C. doivent facturer les municipalités pour son financement.

CONSIDÉRANT la facture 1217 de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé au montant de 10 239 \$.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville paie la facture 1217 de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé pour le paiement de la quote-part 2025, et ce au montant de 10 239 \$.

**6. RÉSOLUTION 25-123 - OFFRES POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES FRESQUES.**

CONSIDÉRANT l'état des fresques installées sur le bâtiment situé au coin de la 5<sup>e</sup> Rue et de l'avenue Miller.

CONSIDÉRANT l'avenir incertain du bâtiment sur lequel elles sont installées.

CONSIDÉRANT l'aspect historique et patrimonial de ces fresques.

CONSIDÉRANT les offres reçues à savoir :

- L'Arche du fournisseur Bloom, structure de 10 pieds de hauteur, 11 pieds de largeur et 6 pieds de longueur au coût de 34 799,94 \$
- Colonne du fournisseur Bloom, structure de 7 pieds de hauteur, de 4,4 pieds de largeur et de 4,4 pieds de profondeur au coût de 12 100 \$ ou 13 350 \$ si éclairage solaire
- Panneaux autoportants du fournisseur Art Publix, structure rectangulaire d'environ 71,875 pouces de longueur et 48 pouces de hauteur ou carré d'environ 46,313 pouces de longueur et 47,24 pouces de hauteur au coût de 3 900 \$ ou 4 160 \$ si éclairage solaire

CONSIDÉRANT la quantité de structures nécessaires pour y installer les fresques.

CONSIDÉRANT QUE cet achat sera subventionné à 90 % par le fonds de soutien aux municipalités de la M.R.C. La-Côte-de-Gaspé, pour un maximum de 50 000 \$.

CONSIDÉRANT QUE la Ville est en attente de l'autorisation de monsieur Claude Rioux, artiste ayant les droits sur les images des fresques.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE  
ET UNANIMENT RÉSOLU

QU'advenant une autorisation d'utilisation des droits de la part de monsieur Claude Rioux, la Ville de Murdochville accepte l'offre de Bloom pour l'achat de 3 colonnes avec éclairage solaire au coût de 13 350 \$.

**7. RÉSOLUTION 25-124 - OFFRE DE SERVICES DE LABORATOIRE DE CANALISATIONS SOUTERRAINES INC. (LCS) - RECHERCHE DE FUITES**

CONSIDÉRANT

la problématique importante de bas niveau d'eau dans les puits d'eau potable.

CONSIDÉRANT QUE des fuites non identifiées sont probablement une partie du problème relatif à ce bas niveau d'eau.

CONSIDÉRANT

les offres de services pour des travaux de recherche de fuites par corrélation acoustique et écoute d'un réseau d'aqueduc au montant de 10 750 \$.

- la firme Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc. pour des travaux de recherche de fuites par corrélation acoustique et écoute d'un réseau d'aqueduc, au coût de 10 750 \$, plus taxes applicables.
- la firme Aqua Data pour des travaux de recherche de fuites par corrélation acoustique sur l'ensemble des conduites métalliques du réseau, au coût de 8 245 \$, plus taxes applicables.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE  
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de services de la firme Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) pour des travaux de recherche de fuites par corrélation acoustique et écoute d'un réseau d'aqueduc sur l'ensemble des conduites du réseau, au coût de 11 750 \$, plus taxes applicables.

**8. RÉSOLUTION 25-125 - SOUTIEN À LA CORPORATION D'AIDE À DOMICILE MULTI-SERVICES POUR LE MAINTIEN DES SERVICES À MURDOCHVILLE**

CONSIDÉRANT QUE la Corporation d'aide à domicile Multi-Services fournit depuis plusieurs années des services essentiels à la communauté de Murdochville, incluant la préparation de repas pour les résidents d'Aventure Murdochville et le CPE, ainsi que des services d'entretien ménager et de soins d'assistance personnelle pour les aînés.

CONSIDÉRANT QUE ces services contribuent directement à la qualité de vie et au maintien à domicile des personnes aînées et en perte d'autonomie ainsi qu'au soutien des familles de Murdochville.

CONSIDÉRANT QUE Multi-Services fait face à des difficultés financières importantes liées à la prestation de ses services dans le secteur de Murdochville.

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de Multi-Services a résolu de ne plus assumer de déficit et que, sans solution de financement ou de soutien, les services pourraient être interrompus dès la mi-octobre 2025.

CONSIDÉRANT QUE la disparition de ces services aurait un impact majeur sur la population de Murdochville, particulièrement sur les personnes vulnérables, ainsi que sur la continuité des services d'Aventure Murdochville et du CPE.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE  
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville reconnaissse l'importance des services rendus par la Corporation d'aide à domicile Multi-Services à la communauté.

QUE la Ville de Murdochville apporte son appui officiel à Multi-Services afin que soient identifiées et mises en œuvre rapidement des solutions financières et organisationnelles permettant le maintien de ses services dans le secteur de Murdochville.

QUE la présente résolution soit transmise au CISSS de la Gaspésie, à la MRC de La Côte-de-Gaspé ainsi qu'aux partenaires institutionnels et communautaires concernés afin de solliciter leur collaboration et leur soutien.

#### **9. PÉRIODE DE QUESTIONS.**

Aucune question n'est posée.

#### **10. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE

QUE l'assemblée soit et est déclaré levée à 18 h 30.

---

Délisca Ritchie Roussy  
Maire

---

Daniel Fournier  
Directeur général  
et greffier